



N° 2024/23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CARRY-LE-ROUET**

SEANCE DU 14 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mai, à 17 h 00,
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
En lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. CARPENTIER, Président du C.C.A.S.,
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale
et des Familles

Date de la convocation : le 30 avril 2024

Nombre de membres	Les membres présents en séance :
En exercice : 13	M. CARPENTIER – Mme GUARINO – M. BARNAKIAN
Présent(s) : 07	Mme BELGACEM – Mme DAUBOL
	M. POTAUX – Mme TRIGNAN
	Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Pouvoir(s) : 05	Mme GUIONNET à M. BARNAKIAN
	Mme JULIEN à Mme DAUBOL
Absent(s) : 01	M. LIVON à Mme BELGACEM
	Mme BISSON-GUENOUN à Mme TRIGNAN
	M. SEGUIN à M. POTAUX
Délibération comportant	Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir :
3 pages	Le ou les membre(s) absent(s) :
	M. MARZA

Secrétaires de Séance :

Mme Armelle DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS
Mme Patricia GOMEZ, Directrice CCAS

.../...

OBJET : ACTION DE SENSIBILISATION SUR LE HANDICAP AUPRES DES ELEVES DE CM2 DU GROUPE SCOLAIRE S.THOULOUZE DE CARRY-LE-ROUET : PARTICIPATION FINANCIERE DU CCAS DE CARRY-LE-ROUET – Exercice 2024

RAPPORTEUR : M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS

Monsieur CARPENTIER, Président du CCAS, informe les administrateurs du projet de sensibilisation sur le Handicap auprès des élèves de CM2 du Groupe Scolaire Simone Thoulouze de Carry-le-Rouet.

Lors de la Fête de fin d'année scolaire de l'école qui est fixée le lundi 14 juin 2024 à 18h, il est prévu une cérémonie pour les élèves de CM2 qui feront leur rentrée scolaire de septembre 2024 en classe de 6^e.

Il paraît opportun d'effectuer lors de cette cérémonie une attention toute particulière sur le Handicap, en offrant à ces élèves un livre de bande dessinée de l'Association APF France Handicap « Tous ensemble, tous différents ».

Le coût du livre est de 5 € l'unité et 60 élèves seraient concernés.

La dépense prévisionnelle sur le budget du CCAS chapitre 011 serait de l'ordre de 300 € TTC.

Afin d'offrir à notre Centre Communal d'Action Sociale les meilleures conditions d'exercice de ses tâches de gestion, et notamment toute la souplesse et la rapidité qui lui sont nécessaires, il est proposé au conseil d'administration de donner une délégation de pouvoirs au Président du CCAS et en cas d'absence du Président à la Vice-Présidente du CCAS à procéder aux commandes nécessaires pour la réalisation de l'action de sensibilisation sur le handicap auprès des élèves de CM2 du groupe scolaires Thoulouze de Carry-le-Rouet ainsi qu'à la mise en paiement de ces dépenses.

Ouï l'exposé de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, et après concertation, le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,

DECIDE

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- la prise en charge de la bande dessinée « Tous ensemble, tous différents » pour les élèves de CM2 qui feront leur rentrée scolaire de septembre 2024 en classe de 6^e, pour un montant de 300 €.

- 12 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

.../...

Afin d'offrir à notre Centre Communal d'Action Sociale les meilleures conditions d'exercice de ses tâches de gestion, et notamment toute la souplesse et la rapidité qui lui sont nécessaires,

DECIDE À L'UNANIMITÉ

- de donner délégation au Président et en cas d'absence du Président à la Vice-Présidente pour procéder aux commandes nécessaires ainsi qu'à la mise en paiement de ces dépenses en fonction des critères adoptés par le conseil d'administration.

Les achats pour la réalisation de cette manifestation devront rester dans le cadre du marché sans publicité ni mise en concurrence préalable.

- 12 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

La dépense s'inscrit sur le budget du CCAS chapitre 011 - exercice 2024

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 14 MAI 2024

Le Président du C.C.A.S.
René Francis CARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture
d'Istres

Le : 24 MAI 2024
Et publication ou notification

27 MAI 2024

